



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

26 -01- 2026

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



26016783

N° d'entreprise : 0408 321 795

Nom

(en entier) : GALACTIC

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Place d'Escanaffles 23 - 7760 Celles (lez-Tournai)

Objet de l'acte : Démission de l'actuel délégué à la gestion journalière et nomination d'un nouveau délégué à la gestion journalière

Extrait des décisions écrites du conseil d'administration du 20 octobre 2025 :

« (...) »

III. Ordre du jour du conseil d'administration

L'ordre du jour est le suivant :

1. Confirmation du changement de délégué à la gestion journalière

(...)

V. Décisions

Le conseil d'administration, dans l'intérêt de la Société et en conformité avec son objet, à l'unanimité des voix des administrateurs :

1. CONFIRME que le 21 mai 2025, le conseil d'administration de la Société a mis fin aux fonctions de délégué à la gestion journalière de M. Frédéric Van Gansberghe et a désigné comme délégué à la gestion journalière, le CEO de Galactic, à savoir la société à responsabilité limitée T&L Management, dont le siège est établi allée de la Recherche 4 à 1070 Bruxelles, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1018.408.839, dont le représentant permanent est M. Laurent Guérindon, pour une durée se terminant le 17 juin 2026 ;

DÉCIDE de désigner Thierry Tilquin, Louca Ughi ou tout autre avocat du cabinet LIME, dont les bureaux sont situés à 1000 Bruxelles, rue de la Senne 19, en qualité de mandataires, pouvant chacun agir seul et avec faculté de substitution pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de l'accomplissement de cette décision et des formalités de publication aux Annexes du Moniteur belge de la présente décision, en ce compris la signature de tous documents et l'accomplissement de toute démarche et, de manière générale, de tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution des présents pouvoirs ;

(...) »

Louca Ughi
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).